



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Arts visuels 10^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Les Arts visuels s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans différents langages artistiques,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- s'approprier diverses techniques plastiques en les mettant en pratique,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement des Arts visuels au cycle d'orientation vise à approfondir les compétences de base acquises à l'école primaire en permettant aux élèves de pratiquer différentes techniques artistiques en lien avec des notions d'histoire de l'art.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
-	2 périodes	2 périodes

Les cours d'Arts visuels sont donnés dans des locaux adaptés à la pratique artistique.

Programme

Les Arts visuels sont enseignés à travers quatre axes interdépendants : Expression et représentation, Perception, Acquisition de techniques, Culture. Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des sections.

Pendant les deux années d'enseignement des Arts visuels, les élèves...

- développent leur capacité d'observation et d'analyse,
- s'expriment dans différents langages artistiques,
- élargissent leur répertoire technique (formes, matières, couleurs, perspective, etc.),
- étoffent leurs connaissances en histoire de l'art par la découverte de plusieurs courants artistiques.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co), de même que des outils théoriques (éléments d'analyse d'un tableau, lexique de la couleur, etc.).

Évaluation

La moyenne trimestrielle est établie sur la base de deux notes au minimum. Celles-ci évaluent la pratique artistique à plusieurs moments du trimestre en fonction des quatre axes du PER.